



ÉCOLE : _____

CHANGEMENT D'ADRESSE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom : _____
Numéro de fiche : _____ Niveau : _____
Ancienne adresse : _____

NOUVELLE(S) ADRESSE(S)

Adresse principale(domicile) déterminée par l'autorité parentale

Effective le : _____

Il s'agit de l'adresse :

Père/mère ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

Adresse : _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone(s) : _____

Résidence _____

Travail (père) : _____

(mère) : _____

Cellulaire (père) : _____

Cellulaire (mère) : _____

À compléter s'il s'agit d'une garde partagée

Effective le : _____

Il s'agit de l'adresse :

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

Adresse : _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone(s) : _____

Résidence _____

Travail (père) : _____

(mère) : _____

Cellulaire (père) : _____

Cellulaire (mère) : _____

N.B. Le détenteur de l'autorité parentale qui fait une fausse déclaration, lors de l'admission ou l'inscription d'un élève, devra en assumer les conséquences. L'élève sera inscrit immédiatement à l'école de son territoire et ne bénéficiera d'aucun pointage pour la gestion des surplus pour la prochaine année scolaire.

La commission scolaire tiendra responsable le détenteur de l'autorité parentale et facturera à ce dernier tous les frais inhérents à cette fausse déclaration.

(Référence : Politique relative à l'admission et à l'inscription annuelle des élèves, 52-02-01)

Réservé à l'école

Preuve de résidence au Québec

J'atteste avoir pris connaissance des documents originaux suivants, présentés pour confirmer la résidence du parent ou du responsable de l'élève au

Québec. Document 1: _____ Document 2: _____

Date: _____ Signature du responsable de l'admission: _____

Signature du détenteur de l'autorité parentale

Date

Signature du détenteur de l'autorité parentale (si adresse distincte)

Date

Fait dans GPI



À CONSERVER AU DOSSIER DE L'ÉLÈVE POUR UN AN